

## PROCEDURE POUR REALISER, RENOVER OU MODIFIER UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

**RETRAIT DU FORMULAIRE 1** « demande d'installation ou de réhabilitation » d'un Assainissement Non Collectif en mairie ou à la CCJLVD  
à la CCJLVD, en mairie, ou en ligne



**REALISATION D'UNE ETUDE DE SOL**  
Attention de respecter le cahier des charges relatif à cette étude



**DEFINITION DU TYPE D'INSTALLATION  
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**  
(avec la structure qui réalise l'étude de sol)



**DEPOT DU DOSSIER** (formulaire 1 + étude de sol)  
à la CCJLVD en 2 exemplaires



**AVIS du TECHNICIEN SPANC et du PRESIDENT de la CCJLVD  
SUR LE PROJET : « CONTROLE DE CONCEPTION »**

### Avis favorable

Les travaux peuvent commencer mais il  
faudra prévenir le SPANC avant  
remblaiement

### Avis favorable avec réserves

Idem il faudra cependant prendre en  
compte les réserves émises

### Avis défavorable

Projet non conforme.  
Une nouvelle proposition doit  
être faite



**CONTROLE DE BONNE EXECUTION**  
**FORMULAIRE 4** : Pour apprécier la conformité des travaux avec le projet validé et  
obtenir, par la suite, le certificat de conformité de l'installation.